

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

Lundi le 2 mai 2011
À compter de 20 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Louis Lauzon	Blanchard
Normand Toupin	Chapleau
Denise Perreault Théberge	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Vincent Arseneau	Marie-Thérèse
Marie-Andrée Petelle	Morris
Patrick Morin	Verschelden

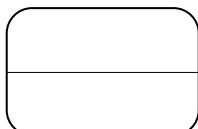
formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume	Greffier
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les Cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2011-206

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Thérberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant les items 12.1 (Commandite au tournoi de balle-molle Provincial de Sainte-Thérèse), 12.2 (Désignation de l'autoroute 640 du toponyme " *Autoroute Gratien-Gélinas*"), 12.3 (Emprunt temporaire - règlement 1233 N.S.), 12.4 (Commandite aux Chanteurs de Sainte-Thérèse - 50^e anniversaire) et 12.5 (Commandite - Escadron 806).

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de
l'ordre du jour



Approbation
des procès-
verbaux du
4 avril 2011 et
du 18 avril 2011

RÉSOLUTION 2011-207

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE les procès-verbaux des séances du 4 avril 2011 et du 18 avril 2011 tels que rédigés sur les copies remises aux membres du conseil le 11 avril 2011 et le 25 avril 2011 soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-208

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 11 avril 2011 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
procès-verbal
de la
Commission
consultative
d'urbanisme
en date du
11 avril 2011

Signature du
livre d'or - Jeux
du Québec -
hiver 2011

Madame la Mairesse Sylvie Surprenant invite les athlètes de
Sainte-Thérèse ayant participé aux Jeux du Québec d'hiver 2011
à signer le livre d'or de la Ville.

PLONGEON

Olivier Beaudoin

RINGUETTE

Alexis Maude Lemieux

SKI DE FOND

Dafné Théroux - Izquierdo

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

- M. Pascal Bouchard,
CPE Marie Quat'Poches : Se questionne sur les communications internes entre les administrateurs de la Ville de Sainte-Thérèse et le conseil municipal au sujet de la reconstruction du CPE Marie Quat'Poches. Il souhaite que la prise de décision soit accélérée.
- M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette : Supporte la position énoncée par le CPE. Craint, comme citoyen, d'avoir à payer la note.
- Mme Annick Hupperetz,
501, rue Jacques-Lavigne : Le terrain Napoléon/Blanchard sera-t-il décontaminé in situ?
- M. Salvatore Di Biase,
29, rue Gauthier : À l'égard de la nouvelle Caisse populaire, pourquoi une rue sera-t-elle ouverte entre le CCCTB et la nouvelle Caisse?
- M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette : Un montant de 500 000 \$ a été budgété dans le budget 2011 pour le centre-ville. Ces dépenses seront-elles réalisées?
- M. Giovanni D'Angelo,
201, rue Mainville : Est-ce que la Ville de Sainte-Thérèse autorise la publicité dans les terre-pleins?
- M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette : - Y a-t-il une étude de réalisée à l'égard des problèmes de stationnement au centre-ville?
- Les procès-verbaux du CCU sont-ils publics?
- M. Salvatore Di Biase,
29, rue Gauthier : Le bureau de poste du centre-ville déménagera-t-il?



3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Adoption du
règlement
1234 N.S. -
achat de
véhicules et
équipements

RÉSOLUTION 2011-209

Après lecture du règlement par le greffier, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1234 N.S. autorisant l'achat de véhicules et équipements pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt au montant de 1 105 000 \$, amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût, soit et est adopté.
- QUE le 30 mai 2011, de 9 h à 19 h, en l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, soit tenu à la disposition des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1234 N.S. un registre destiné à recevoir par ordre de présentation les signature, adresse et qualification de celles d'entre elles qui demandent que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et qu'un avis public soit donné à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
règlement
1030-28 N.S. -
tarification

RÉSOLUTION 2011-210

Après lecture du règlement par le greffier, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1030-28 N.S. ayant pour objet d'amender les annexes "A-2" et "B-6" du règlement cadre sur la tarification numéro 1030 N.S. afin de modifier le tarif de vente des barils de récupération d'eau de pluie et les tarifs relatifs à une demande de modification des règlements d'urbanisme, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
projet de
règlement
1200-27
(P-1) N.S. -
ajout usage
services de
garde
zone C-151

RÉSOLUTION 2011-211

Après étude et sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le projet de règlement numéro 1200-27 (P-1) N.S., ayant pour objet d'amender le Règlement de zonage portant le numéro 1200 N.S. et ses amendements et ayant pour effet de :
 - modifier le tableau des spécifications de la zone C-151 en ajoutant un usage spécifiquement permis, soit le P1-01-01 (garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie, ou tout autre établissement offrant des services de garde d'enfants), soit et est adopté.
- QUE ce projet soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée à être tenue le 30 mai 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil municipal et qu'un avis public annonçant sa tenue soit et est diffusé dans un journal.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2011-212

Avis de
présentation -
règlement
1200-27
(P-1) N.S. -
ajout usage
services de
garde
zone C-151

Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le Règlement de zonage portant le numéro 1200 N.S. et ses amendements, ayant pour effet de changer la réglementation en :

- modifiant le tableau des spécifications de la zone C-151 en ajoutant un usage spécifiquement permis, soit le P1-01-01 (Garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie, ou tout autre établissement offrant des services de garde d'enfants).

Cet avis de présentation est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans les zones concernées.

Cet avis de présentation permet, de surcroît, une dispense de lecture conformément aux prescriptions contenues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19). Cette dispense de lecture s'applique malgré la scission possible du texte réglementaire conformément aux procédures d'adoption prévues aux articles 123 à 137 inclusivement, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

(Projet de règlement 1200-27 N.S.)



Contrat
2010-13 -
inventaire des
émissions de
GES -
honoraires
supplémentaires

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2011-213

ATTENDU la résolution 2010-280 adoptée le 7 juin 2010 par laquelle un mandat de services professionnels pour la réalisation d'un inventaire des émissions des gaz à effet de serre et d'un plan de réalisation dans le cadre du programme Climat Municipalité - volet de l'Agence de l'efficacité énergétique, était confié à la firme *SNC Lavalin inc.* (contrat 2010-13);

ATTENDU la recommandation de la chef du Module développement durable datée du 15 mars 2011 concernant le paiement d'honoraires supplémentaires en raison de nouvelles exigences dudit programme.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les honoraires révisés au montant de 6 835,50 \$ (taxes incluses) et remplaçant le montant initial budgété de 3 950,63 \$ (taxes incluses), concernant l'inventaire des gaz à effet de serre à l'égard de l'efficacité énergétique de nos infrastructures et de nos équipements motorisés, soient et sont acceptés par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-610-00-410.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-214

Renouvellement
du contrat
2010-25-1 -
traitement des
matières du
centre de
multirecyclage

ATTENDU la résolution 2010-153 adoptée le 6 avril 2010 par laquelle le contrat 2010-25 concernant la location, la collecte de conteneurs et la disposition des matières pour le centre de multirecyclage, était confié à la compagnie " *Multi recyclage S.D. inc.* ;

ATTENDU la recommandation de la chef du Module développement durable datée du 6 avril 2011 à l'effet de reconduire pour une nouvelle période d'une année soit, à compter du 11 juin 2011 jusqu'au 10 juin 2012, ledit contrat avec une augmentation de 5% applicable sur les prix unitaires de la soumission datée du 30 mars 2010.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de la compagnie " *Multi recyclage S.D. inc.* , 3030, montée Saint-François, Laval (Québec) H7E 4P2, datée du 30 mars 2010, au montant indexé de 5% totalisant la somme de 69 440,14 \$(taxes incluses) pour la location, la collecte de conteneurs et la disposition des matières pour le centre de multirecyclage, selon le contrat d'ouvrage 2010-25-1, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-450-00-490 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.



Adjudication
du contrat
2011-06 -
fourniture de
mélange
bitumineux

RÉSOLUTION 2011-215

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de mélange bitumineux, la Ville a reçu une (1) soumission;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Asphalte Jean-Louis Campeau inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Asphalte Jean-Louis Campeau inc.* ", 3030, rue Anderson, Terrebonne (Québec) J6Y 1W1, en date du 26 avril 2011 au montant de 66 930,94 \$ (taxes incluses) soit au prix unitaire de 65 \$/tonne métrique pour la fourniture de mélange bitumineux MB-6, 67,50 \$/tonne métrique pour la fourniture de mélange bitumineux MB-7 et 67,50 \$/tonne métrique pour la fourniture de mélange bitumineux CH-10, selon le contrat d'ouvrage 2011-06, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même les postes 02-320-00-625, 02-413-00-625 et 02-415-00-625 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-216

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de modification aux réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, de réfection des fondations et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs sur le boulevard Desjardins Est, entre les rues Migneault et Saint-Jacques Est, la Ville a reçu onze (11) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Roxboro Excavation inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Roxboro Excavation inc.* " 1620, Newman Crescent, Dorval (Québec) H9P 2R8, datée du 27 avril 2011, au montant de 467 909,50 \$ (taxes incluses), pour des travaux de modification aux réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, de réfection des fondations et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs sur le boulevard Desjardins Est, entre les rues Migneault et Saint-Jacques Est, selon le contrat d'ouvrage 2011-12, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1233 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2011-12 -
travaux
correctifs
d'égout
sanitaire -
boulevard
Desjardins



Adjudication
du contrat
2011-14 -
pavage
deuxième
couche rue
Marcel-De La
Sablonnière

RÉSOLUTION 2011-217

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage deuxième couche en enrobé bitumineux de type EB-10S sur la rue Marcel-De La Sablonnière, la Ville a reçu cinq (5) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Constructions Anor (1992) inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Constructions Anor (1992) inc.* " 3477, montée Gagnon, Terrebone (Québec) J6Y 1K8, datée du 20 avril 2011, au montant de 25 382,49 \$ (taxes incluses), pour des travaux de pavage deuxième couche en enrobé bitumineux de type EB-10S sur la rue Marcel-De La Sablonnière, selon le contrat d'ouvrage 2011-14, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1194 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-218

Adjudication
du contrat
2011-28 -
équipements de
jeux 2 à 5 ans
au parc
Richelieu

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'équipements de jeux 2 à 5 ans au parc Richelieu, la Ville a reçu cinq (5) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Techsport inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Techsport inc.* " 4994, route 125, Rawdon (Québec) J0K 1S0, datée du 18 avril 2011, au montant de 38 498,90 \$ (taxes incluses), pour la fourniture d'équipements de jeux 2 à 5 ans au parc Richelieu, selon le contrat d'ouvrage 2011-28, soit et est acceptée par le conseil municipal, ayant obtenu le plus haut pointage soit, 34,94 points.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1211 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2011-30 -
réfection de la
toiture au 37,
rue Turgeon

RÉSOLUTION 2011-219

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection d'une membrane élastomère au 37, rue Turgeon, la Ville de Sainte-Thérèse a reçu deux(2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *J. Raymond Couvreur inc.* " a été recommandée pour acceptation.

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins, vendeur de l'immeuble à la Ville de Sainte-Thérèse, participera financièrement dans une proportion de 50% , au coût total de ladite réfection.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de " *J. Raymond Couvreur inc.* " 14, rue Sicard, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3W7, datée du 13 avril 2011, au montant de 43 576,31 \$ (taxes incluses) pour des travaux de réfection d'une membrane élastomère au 37, rue Turgeon, selon le contrat d'ouvrage 2011-30, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est affecté à approprier cette dépense au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-220

ATTENDU le contrat 2011-30 relatif à la réfection de la toiture du 37, rue Turgeon.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE l'offre de service concernant un mandat de surveillance des travaux de la compagnie " *Barrette & Associés* ", 116, rue Pierre-Foretier, Ile-Bizard (Québec) H9C 2B1, datée du 15 avril 2011, au montant de 2 050,65 \$ (taxes incluses), dans le cadre des travaux de réfection de la toiture au 37, rue Turgeon, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

Contrat
2011-30 -
réfection de la
toiture au 37,
rue Turgeon -
surveillance
des travaux



5.- FINANCES

Adoption de la
liste des
comptes à
payer -
dépenses de
fonctionnement

RÉSOLUTION 2011-221

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2011 ainsi que le rapport des engagements de dépenses autorisés en vertu du règlement 1186 N.S. :

Chèques n ^{os} 40448 à 40867	4 029 471,07 \$
Paielements préautorisés Hydro-Québec	<u>135 107,25 \$</u>
TOTAL	4 164 578,32 \$

soient et sont adoptés.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-222

Adoption de la
liste des
comptes à
payer -
dépenses
d'investisse-
ments

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2011 :

Chèques n ^{os} 2548 à 2553	<u>38 705,10 \$</u>
TOTAL	38 705,10 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.



Autorisation
d'inscription au
site internet
clicSÉQR-
Entreprises

RÉSOLUTION 2011-223

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) procède à une révision en profondeur de ses services en ligne et de la prestation électronique de services (PES);

ATTENDU QUE le MAMROT réalise actuellement le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) qui remplacera celui du Bureau municipal présentement utilisé pour accéder aux différents services électroniques offerts aux réseaux municipal et régional;

ATTENDU QU'à compter du 10 juin 2011, toutes les PES qui se trouvent maintenant sur le portail du Bureau municipal ne seront plus accessibles car elles seront transférées dans le PGAMR qui sera mis en ligne le lundi 13 juin 2011;

ATTENDU QUE pour continuer à recourir aux différents services électroniques fournis par le PGAMR, la Ville de Sainte-Thérèse doit s'inscrire à clicSÉQR-Entreprises, le service québécois d'authentification gouvernementale qui se trouve sur le site Web de Revenu Québec.

ATTENDU QUE pour accéder au PES dont, notamment les demandes de financement, la Ville de Sainte-Thérèse doit s'inscrire à clicSÉQR-Entreprises.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE Madame Jeannic D'Aoust, assistante-trésorière, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, tous les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR-Entreprises.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-224

Émission
d'obligations de
3 284 000 \$ -
adjudication

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse dans la MRC de Thérèse-De Blainville entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance en vertu des règlements numéros 1018 N.S., 1019 N.S., 1020 N.S., 1024 N.S., 1025 N.S., 1026 N.S., 1027 N.S., 1100 N.S., 1182 N.S., 1213 N.S., 1214 N.S., 1220 N.S. 1226 N.S. et 1217 N.S.;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 284 000 \$, datée du 16 mai 2011;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

RÉSOLUTION 2011-224 (suite)

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,63800	262 000 \$	1,60%	2012	3,26764%
		272 000 \$	2,00%	2013	
		283 000 \$	2,45%	2014	
		290 000 \$	2,75%	2015	
		2 177 000 \$	3,05%	2016	
Marchés mondiaux CIBC inc. - RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,72400	262 000 \$	1,60%	2012	3,29124%
		272 000 \$	2,05%	2013	
		283 000 \$	2,45%	2014	
		290 000 \$	2,80%	2015	
		2 177 000 \$	3,10%	2016	
Financière Banque Nationale inc.	98,35700	262 000 \$	1,60%	2012	3,33817%
		272 000 \$	2,00%	2013	
		283 000 \$	2,40%	2014	
		290 000 \$	2,75%	2015	
		2 177 000 \$	3,05%	2016	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de " *Valeurs Mobilières Desjardins inc.* " s'est avérée la plus avantageuse.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE l'émission d'obligations au montant de 3 284 000 \$ de la Ville de Sainte-Thérèse soit et est adjugée à " *Valeurs Mobilières Desjardins inc.* ";
- QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par Madame la Mairesse et le trésorier;
- QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;
- QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-225

Émission
d'obligations de
3 284 000 \$ -
concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Thérèse souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, d'un montant de 3 284 000 \$:

Règlements numéros	Pour un montant de
1018 N.S.	433 800 \$
1019 N.S.	27 200 \$
1020 N.S.	95 800 \$
1024 N.S.	10 800 \$
1025 N.S.	35 500 \$
1026 N.S.	26 500 \$
1027 N.S.	27 300 \$
1100 N.S.	311 400 \$
1182 N.S.	220 000 \$
1182 N.S.	247 000 \$
1182 N.S.	82 000 \$
1213 N.S.	59 000 \$
1213 N.S.	61 300 \$
1214 N.S.	396 600 \$
1220 N.S.	796 900 \$
1226 N.S.	279 900 \$
1217 N.S.	173 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 284 000 \$:

RÉSOLUTION 2011-225 (suite)

- 1.- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 mai 2011;
- 2.- ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- 3.- CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;
- 4.- pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque de Montréal
35, rue Blainville Ouest
Sainte-Thérèse (Québec)
J7E 1X1
- 5.- les intérêts soient payables semi-annuellement le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;
- 6.- les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q. Chapitre D-7, article 17);
- 7.- les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par la mairesse et le trésorier.
- 8.- la Ville de Sainte-Thérèse, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité.



Émission
d'obligations de
3 284 000 \$ -
courte
échéance

RÉSOLUTION 2011-226

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 284 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 1018 N.S., 1019 N.S., 1020 N.S., 1024 N.S., 1025 N.S., 1026 N.S., 1027 N.S., 1100 N.S., 1182 N.S., 1213 N.S., 1214 N.S., 1220 N.S., 1226 N.S. et 1217 N.S., la Ville de Sainte-Thérèse émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
 - cinq (5) ans (à compter du 16 mai 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1100 N.S., 1182 N.S., 1213 N.S., 1214 N.S., 1220 N.S., 1226 N.S. et 1217 N.S., chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-227

ATTENDU QU'en date du 11 avril 2011, l'organisme " *La maison Le Petit Patro des Basses Laurentides*", dans le cadre de la révision périodique, s'adressait à la Commission municipale du Québec, afin d'obtenir, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité du Québec* (L.R.Q. c. F-2.1), une reconnaissance d'exemption de toute taxe foncière;

ATTENDU QU'en date du 11 avril 2011, la Commission municipale du Québec s'adressait, à son tour, à la Ville de Sainte-Thérèse pour connaître son opinion à ce sujet.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse endosse la demande exprimée par l'organisme " *La maison Le Petit Patro des Basses Laurentides*", 48, boulevard Desjardins Est et supporte la demande d'exemption formulée par cette dernière.

Adoptée à l'unanimité.

La maison Le
Petit Patro
des Basses
Laurentides -
demande
d'exemption
de taxes



Subvention au
Centre culturel
et
communautaire
Thérèse de
Blainville -
ajustement

Remise de
subvention -
compensation
pour activités
non
résidentielles

RÉSOLUTION 2011-228

ATTENDU QU'en vertu de l'arrivée du Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie, de nouveaux calculs fiscaux sont nécessaires quant au traitement de l'aide financière accordée au Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville;

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la résolution numéro 2011-66 soit et est amendée en corrigeant, au dernier paragraphe, le montant de 117 431,43 \$ par le nouveau montant de 104 731,80 \$ pour l'année fiscale 2010 et pour un montant de 104 787,46 \$ pour l'année fiscale 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-229

ATTENDU le régime à taux variés de taxation;

CONSIDÉRANT QUE ce régime remplace la surtaxe pour les immeubles non-résidentiels et la possibilité qu'avaient divers organismes à but non lucratif d'obtenir une subvention équivalant la surtaxe précitée;

ATTENDU QU'il est de l'intention du conseil municipal d'offrir une subvention municipale à ces mêmes organismes pour compenser l'effet des taxes à taux variés;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2010-626, adoptée le 6 décembre 2010, diverses subventions étaient accordées par le conseil municipal et qu'il y a lieu, maintenant, d'ajouter deux nouvelles subventions pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise la préparation de deux (2) chèques de subvention, pour un montant total de 5 442,17 \$ conformément au tableau de répartition préparé par le Service des finances daté du 12 avril 2011, à l'égard des deux (2) organismes à but non lucratif suivants :
 - Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie;
 - Fonds communautaire d'Accès au Micro Crédit.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette somme à même le poste budgétaire 02-190-01-910 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

6.- RESSOURCES HUMAINES

Rapport des engagements temporaires du mois d'avril 2011 - règlement n° 1183 N.S.

RÉSOLUTION 2011-230

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Thériège appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois d'avril 2011, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un mécanicien - Service des travaux publics

RÉSOLUTION 2011-231

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- Que M. Frédéric Bergevin soit et est nommé au poste de mécanicien, avec le statut d'employé à l'essai au Service des travaux publics, à compter du 3 mai 2011.

Son salaire se situera à l'échelon 3 de la classe 33, classe du poste de mécanicien et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de préposé à l'entretien général - Service des parcs et bâtiments

RÉSOLUTION 2011-232

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QU'un poste de préposé à l'entretien général soit et est créé au Service des parcs et bâtiments.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.



Décret de la
vente à l'encan
du 14 mai 2011

Inscription au
cours d'éthique
de l'Union des
municipalités
du Québec

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2011-233

ATTENDU les dispositions des articles 28 et 461 de la *Loi sur les cités et villes*, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse décrète la tenue d'une vente à l'encan, par le ministère d'un huissier, des objets, effets mobiliers, véhicules, autres biens meubles qu'elle possède et dont elle n'a plus besoin ou qu'elle a acquis conformément à l'article 461 de ladite loi.
- QUE cette vente à l'encan soit et est tenue le samedi 14 mai 2011, à 9h, aux ateliers municipaux du Service des travaux publics situés au 105, rue Blanchard à Sainte-Thérèse.
- QUE Monsieur Alain Pirro, huissier, 257, boulevard Sainte-Rose, suite 200, Sainte-Rose (Québec) H7L 1M1, soit et est retenu pour agir en sa qualité d'encanteur pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse lors de ladite vente à l'encan. Ses honoraires seront acquittés à même le budget des activités financières, poste 02-140-00-418.
- QUE le conseil municipal autorise le retrait de sept véhicules touchés par les procédures de vente à l'encan du 14 mai 2011, afin de les remettre au Service de la sécurité incendie pour exercices de survie.
- QUE les personnes mandatées au Service des travaux publics soient et sont autorisés à procéder aux corrections nécessaires dans le fichier de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) compte tenu de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-234

ATTENDU la récente législation (P.L. 109-2010) obligeant les municipalités à adopter un code d'éthique pour les membres de son conseil municipal;

ATTENDU QU'à même ces nouveaux paramètres, chaque élu municipal doit recevoir une formation reconnue à ce sujet.

CONSIDÉRANT QUE déjà sept des neuf élus de la Ville de Sainte-Thérèse ont déjà participé à une telle séance de formation les 4 et 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE les conseillers municipaux des districts De Sève et Lonergan soient et sont autorisés à s'inscrire au cours de formation à ce sujet offert par l'Union des municipalités du Québec au coût de 91,14 \$ (taxes incluses) par inscription (poste 02-160-11-498).

Adoptée à l'unanimité.



Acte de
mainlevée -
135, Marcel-De
La Sablonnière

RÉSOLUTION 2011-235

ATTENDU QU'en date du 12 février 2009, la Ville de Sainte-Thérèse acceptait de vendre un terrain à vocation résidentielle (acte publié sous le numéro d'enregistrement 15 957 696) au promoteur immobilier *Les Havres du Ruisseau inc.*;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction immobilière comportait une clause d'obligation de construction dans un délai imparti;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles ont été depuis érigés et qu'il y aurait lieu d'accorder mainlevée pour ces derniers.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse un acte notarié accordant expressément mainlevée pure et simple et consentant à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et d'autres droits et notamment du droit de résolution résultant en sa faveur aux termes de l'acte ci-dessus mais en autant que sont concernés les immeubles suivants, savoir :

135, rue Marcel-De La Sablonnière, lots;				
4 712 767	4 712 768	4 712 769	4 712 770	4 712 771
4 712 772	4 712 773	4 712 774	4 712 775	4 712 776
4 712 777	4 712 778	4 712 779	4 712 780	4 712 781
4 712 782	4 712 783	4 712 784	4 712 785	4 712 786
4 712 787	4 712 788	4 712 789	4 712 790	4 712 791
4 712 792	4 712 793	4 712 794	4 712 795	4 712 796
4 712 797	4 712 798	4 712 799	4 712 800	4 712 801
4 712 802	4 712 803	4 712 804	4 712 805	4 712 806
4 712 807	4 712 808	4 712 809	4 712 810	4 712 811
4 712 812	4 712 813	4 712 814	4 712 815	4 712 816
4 712 817	4 712 818	4 712 819	4 712 820	4 712 821
4 712 822	4 712 823	4 712 824	4 712 825	

Tous ces lots appartiennent au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne. Tous les frais inhérents à cet acte sont à la charge du promoteur immobilier et/ou des nouveaux propriétaires.

(Contrat notarié C-202)

Adoptée à l'unanimité.



Vente de garage communautaire - comptoir familial Cœur-Immaculé-de-Marie

RÉSOLUTION 2011-236

ATTENDU le règlement numéro 961 N.S. régissant les ventes de garage sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU la demande de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix et du Comptoir familial Cœur-Immaculé-de-Marie datée du 26 avril 2011.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix et le Comptoir familial Cœur-Immaculé-de-Marie soient autorisés à tenir une vente de garage communautaire le samedi 28 mai 2011 dans le stationnement de l'église Cœur-Immaculé-de-Marie situé au 7, boulevard Desjardins Ouest, à Sainte-Thérèse.
- QUE le Service urbanisme et développement durable soit et est autorisé à émettre le permis requis gratuitement à titre de contribution du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-237

Autorisation de signatures - servitude en faveur de Bell

ATTENDU la demande d'établissement d'une servitude pour l'implantation d'un boîtier de type CSP-864 sur socle et de ses conduits afférents, requise par la firme Bell sur une partie du lot 2 506 102 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Thérèse à ce sujet;

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- DE confirmer l'autorisation de la Ville de Sainte-Thérèse à la ratification d'un acte de servitude notarié concernant le sujet cité en préambule.
- QUE l'ensemble des frais professionnels (notaire, arpenteur, publication, etc.) soient et sont à la charge exclusive de la firme Bell.
- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse tous documents à cet effet.

(Contrat notarié B-173)

Adoptée à l'unanimité.

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS



9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

Journée de la culture - contribution financière à la Ville de Rosemère

RÉSOLUTION 2011-238

ATTENDU la tenue des Journées de la culture, édition 2011, à Rosemère;

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le trésorier soit et est autorisé à préparer et à transmettre un chèque d'un montant de 1 000 \$ fait à l'ordre de la Ville de Rosemère pour les assister dans l'organisation de la campagne de lancement de cette activité (poste 02-110-00-610).

Adoptée à l'unanimité.

Colloque " Les Arts et la Ville " participation des membres du conseil municipal

RÉSOLUTION 2011-239

ATTENDU la tenue du colloque 2011 " Les Arts et la Ville " à Sainte-Thérèse, du 25 au 27 mai 2011;

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la directrice du Service des arts et de la culture soit et est autorisée à retenir trois participations complètes au coût de 275 \$ chacune, ainsi qu'une participation au banquet du jeudi 26 mai 2011, au coût de 60 \$, aux activités du congrès " Les Arts et la Ville ", pour le bénéfice des membres du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier ces dépenses au poste 02-110-00-610.

Adoptée à l'unanimité.



Dons et subventions 2011 - organismes et associations - Service des sports et loisirs communautaires

Protocole d'entente avec l'Académie Sainte-Thérèse - utilisation du terrain de soccer

Autorisation de signatures - plan des mesures d'urgence - utilisation d'un autobus du Centre Oméga

RÉSOLUTION 2011-240

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la recommandation concernant la distribution des dons et subventions pour les organismes et associations de sports et loisirs communautaires au montant de 13 930 \$ soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-910 et à émettre les chèques en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-241

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole d'entente à intervenir avec l'Académie Sainte-Thérèse relatif à l'utilisation du terrain de soccer au Campus Jacques About.

Adoptée à l'unanimité.

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 2011-242

ATTENDU le plan des mesures d'urgence de la Ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU la disponibilité de l'autobus détenu par le Centre Oméga aux fins du transport de personnes touchées par une évacuation relative à l'exercice du plan des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole d'entente à intervenir avec le Centre Oméga au sujet de la mise en disponibilité et du stationnement d'un autobus appartenant audit Centre.

Adoptée à l'unanimité.



11.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2011-243

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé, au lot numéro 2 505 320 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le site correspondant au 2, rue du Parc une dérogation mineure ayant pour effet de :
 - retirer l'exigence de devoir aménager une allée de circulation de manière à ce qu'un véhicule puisse changer de direction sans devoir empiéter dans l'emprise de rue pour les deux aires de stationnement;
 - accorder une dérogation d'un (1) mètre (7,5 mètres au lieu de 6,5 mètres) pour permettre l'augmentation de la largeur de l'entrée charretière de l'aire de stationnement donnant sur la rue De Roussy;
 - accorder une dérogation de 0,09 mètre (4,41 mètres au lieu de 4,5 mètres) pour la marge avant;
 - accorder une dérogation de 0,08 mètre (4,42 mètres au lieu de 4,5 mètres) pour la marge avant secondaire.

(Dérogation mineure 2011-01)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2011-244

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé, au lot numéro 3 006 572 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le site correspondant au 24, rue Lacroix, une dérogation mineure de 2,28 mètres (0,72 mètre au lieu de 3 mètres) ayant pour effet de réduire l'aire d'isolement de l'aire de stationnement le long de la ligne de rue.

(Dérogation mineure 2011-04)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

Dérogation
mineure
2011-1 -
2, rue du Parc

Dérogation
mineure
2011-4 -
24, rue Lacroix



12.- AFFAIRES NOUVELLES

Commandite au
tournoi de
balle-molle
Provincial de
Sainte-Thérèse

RÉSOLUTION 2011-245

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 200 \$ à titre de commandite pour la 2^e édition du tournoi de balle-molle Provincial de Sainte-Thérèse qui se tiendra les 27, 28 et 29 mai 2011 au parc Saint-Louis.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

Désignation de
l'autoroute 640
du toponyme
" Autoroute
Gratien-
Gélinas "

RÉSOLUTION 2011-246

ATTENDU l'initiative proposée par le groupe " *La comédie humaine* " de suggérer aux décideurs des dossiers de toponymie au Québec de retenir le nom " *Autoroute Gratien-Gélinas* " pour dorénavant désigner l'autoroute numérotée 640;

CONSIDÉRANT le parcours artistique exceptionnel de M. Gratien Gélinas, notamment aux chapitres du théâtre, du cinéma, de la dramaturgie et de la mise en scène;

CONSIDÉRANT que M. Gélinas s'est éteint, en mars 1999, à l'extrémité ouest de l'autoroute ciblée, soit en la municipalité d'Oka.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- D'APPUYER le projet de proposition toponymique pour le changement de dénomination de l'autoroute A-640 par le nom " *Autoroute Gratien-Gélinas* ".

Adoptée à l'unanimité.

Emprunt
temporaire -
règlement
1233 N.S."

RÉSOLUTION 2011-247

ATTENDU l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 27 avril 2011 concernant le règlement numéro 1233 N.S. ayant pour objet de décréter des travaux de réfection de certaines infrastructures (aqueduc, égout, pavage, trottoirs et bordures) sur les rues Marie-Thérèse, Thomas-Kimpton, James-Porteous et du May ainsi que sur les carrés du May, Clauss, d'Effingham, de Terrebonne et Dugué et sur une partie du boulevard Desjardins Est et pourvoyant à un emprunt d'un montant de 3 100 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE demande soit faite à une banque à charte ou à une caisse populaire d'accorder à la Ville de Sainte-Thérèse un prêt temporaire jusqu'à concurrence de 3 100 000 \$ pour payer le coût des travaux décrétés sous l'autorité du règlement numéro 1233 N.S.

Adoptée à l'unanimité.



Commandite
aux Chanteurs
de Sainte-
Thérèse - 50^e
anniversaire

RÉSOLUTION 2011-248

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 2 500 \$ (selon l'option 3 du programme de partenariat) aux Chanteurs de Sainte-Thérèse dans le cadre du 50^e anniversaire.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-249

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'une commandite de 125 \$ soit et est accordée à l'Escadron 806 de Sainte-Thérèse.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

Commandite -
Escadron 806



13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Don
d'équipements
informatiques
usagés

RÉSOLUTION 2011-250

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'aliénation de biens.

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de faire don d'équipements informatiques désuets à l'organisme Oméga et au Club de soccer les Braves de Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.

Don d'un
drapeau au
Club Lions
Sainte-Thérèse

RÉSOLUTION 2011-251

ATTENDU les dispositions du règlement 1030 N.S. concernant la tarification de divers biens et services

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de faire don , pour valeur nominale d'un dollar, d'un drapeau au *Club Lions Sainte-Thérèse* nonobstant la tarification établie à l'annexe A-1 du règlement 1030 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Commandite au
tournoi de golf
du CCITB

RÉSOLUTION 2011-252

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 300 \$ à titre de commandite pour le tournoi de golf de la *Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville* (CCITB) qui se tiendra le 15 août 2011 au club de golf *Les Quatre Domaines*.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.



Commandite au
tournoi de golf
du Parc du
Domaine Vert

RÉSOLUTION 2011-253

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 300 \$ à titre de commandite pour la 10^e édition de l'Omnium de golf *Dion-Domaine Vert* qui se tiendra le mercredi 6 juillet 2011 au club de golf *Les Quatre Domaines*.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

Gala annuel de
la Chambre de
Commerce et
d'industrie
Thérèse-De
Blainville
(CCITB) - achat
de billets

RÉSOLUTION 2011-254

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise la remise d'une commandite de 1 360 \$ pour l'achat de huit (8) billets dans le cadre du gala *Hommage à la réussite 2011* organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB), le 10 juin 2011.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette somme à même le poste 02-190-00-610 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

Commandite au
Club de
ringuette
Blainville -
Mirabel-
Sainte-Thérèse

RÉSOLUTION 2011-255

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 200 \$ à titre de commandite pour l'organisation des fêtes du 25^e anniversaire du Club de ringuette Blainville - Mirabel - Sainte-Thérèse.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette : Changement de zonage 1200-27 N.S.,
pourquoi l'autorisation d'une garderie?
- M. Salvatore Di Biase,
29, rue Gauthier : - Peut-on visionner les cassettes vidéo des
séances du conseil?
- Qui a payé pour ces captations?
- M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette : Réfection de la toiture au 37 Turgeon, la
Ville de Sainte-Thérèse devrait-elle retourner
en soumission?
- Mme Annick Hupperetz,
501, rue Jacques-Lavigne : - Avez-vous une politique d'achat local?
- À quel moment sera accordé le contrat de
la deuxième section de la rue Jacques-
Lavigne?
- Les plates-bandes de la rue Jacques-
Lavigne seront-elles réaménagées cette
année?
- M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette : Quelle est la substance qui flotte sur le lac
du Jardin des Sources?
- M. Salvatore Di Biase,
29, rue Gauthier : Est-ce que les deux bâtisses sont déjà
construites sur le site des deux dérogations
mineures approuvées ce soir?

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la
séance

RÉSOLUTION 2011-256

Sur proposition de _____,
appuyée par _____,
il est résolu: _____,

- QUE la présente séance soit et est levée à 21 h 25.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date